Envoyé en préfecture le 06/06/2023
Reçu en préfecture le 06/06/2023
Publié le 06/06/2023
ID : 044-200067635-20230606-05_2023_25-AR

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 26 mai 2023

05.2023-25	**PATRIMOINE** **Marché à procédure adaptée « Réalisation d'une étude photovoltaïque sur les sites de l'Alter Eco, du Quatrain et d'Aqua'Val Maine »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°28.03.2023-28 du Conseil communautaire en date du 28 mars 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour une étude photovoltaïque sur les sites de Alter Eco, du Quatrain et d'Aqua'Val Maine en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

Considérant que la société SOG SOLAR sise 16 rue Saint Joseph à Mouilleron le Captif (85000), dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour réaliser une étude photovoltaïque sur les sites de l'Alter Eco, du Quatrain et d'Aqua'Val Maine, avec la société SOG SOLAR sise 16 rue Saint Joseph à Mouilleron le Captif, pour un montant total de 8 900,00 € H.T. soit 10 680,00 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 06/06/2023
Jean-Guy CORNU
Président